



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 75  
No.: 75

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 7 MAI 1982

## CONCLUSION D'UN ACCORD DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT AVEC LES ÉTATS-UNIS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont conclu un accord autorisant l'échange direct de ressources de lutte contre les incendies de forêt entre les ministères et organismes compétents des deux pays.

L'Accord a été négocié par le ministère des Affaires extérieures au nom des ministères provinciaux et fédéraux qui participent à la lutte contre les incendies de forêt, et ratifié par un échange de notes diplomatiques entre les deux pays. Le Comité canadien de la lutte contre les feux de forêt, qui comprend des représentants des organismes fédéraux, provinciaux, industriels et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine, a contribué à l'élaboration des modalités de l'Accord.

M. MacGuigan s'est dit satisfait de cet arrangement qui facilitera une coopération mutuellement avantageuse pour les deux pays.

L'Arrangement autorise les organismes provinciaux et fédéraux à échanger, au besoin, des ressources de lutte contre ces incendies avec des organismes des États-Unis, sans devoir suivre à chaque occasion des filières d'approbation compliquées.

Toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de Terre-Neuve participent à l'Arrangement. Ces provinces qui ont choisi de ne pas participer pourront le faire dans l'avenir. Les ministères fédéraux intéressés sont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et Environnement Canada.

M. MacGuigan a déclaré: "Il est tout à fait approprié que cet accord de coopération soit conclu pendant la Semaine nationale de la forêt au Canada, car il aidera les deux pays à protéger leurs forêts respectives des incendies dévastateurs".

Entre 1968 et 1977, le feu a consommé en moyenne chaque année le quart de la récolte annuelle de bois marchand. En 1980 et 1981, le Canada a enregistré un nombre sans précédent d'incendies de forêt. La superficie de bois marchand détruite par le feu en 1981 a même dépassé la superficie des abattages pour l'ensemble des provinces et territoires. Les expéditions de produits forestiers canadiens ont représenté \$22,1 milliards en 1980, année où le nombre des incendies de forêt a justement été supérieur à la moyenne; on voit donc la grande incidence que peuvent avoir ces incendies sur notre économie.

Les organismes de lutte contre les incendies au Canada et aux États-Unis ne peuvent maintenir en tout temps le matériel et le personnel nécessaires pendant les pires périodes d'incendies. Les échanges prévus par l'Accord permettront l'utilisation optimale des ressources disponibles.

L'entente vise tous les genres de matériel de lutte contre les incendies, y compris les avions, les boyaux d'arrosage, les outils manuels et les dispositifs de balayage en infrarouge, ainsi que le personnel de lutte contre les incendies.

Pour renseignements  
complémentaires:

Don Merrill,  
Comité canadien de la lutte  
contre les feux de forêt,  
(819) 994-0383